

Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt cinq et le 10 du mois de février à 19 heures 30 , le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14 (3 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Stéphanie CISCARD, Marie-Laure LEGER, Emmanuelle DUPUY, Murielle GENTE, Stéphane LARCIER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, Stéphane FARGE, Nicolas TARDIF

MEMBRES ABSENTS : Dominique DEVILLERS (pouvoir Christophe CARON) Isabelle SEGUY (pouvoir Nicolas TARDIF) Isabelle VIRONDEAU (pouvoir S. CISCARD) Alexandre TRONCHE .

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 2 février 2025

DELIBERATION N° 2025. 12 aménagement de la Croix de Vaincq voie communale n° 5

Demande de financement DETR 2025

Monsieur le maire rappelle que le projet d'aménagement de la Croix de Vaincq a fait l'objet de plusieurs études motivées par les demandes des habitants du secteur du moulin à vent.

Il présente le projet établi par l'agence Corrèze Ingénierie qui propose une modification du tracé de la voie communale n° 5 afin de garantir une sortie sécurisée sur la route départementale 38.

Après délibération, le conseil municipal :

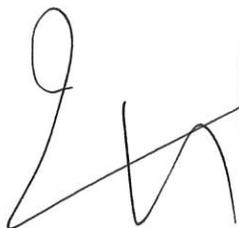
- ✚ Valide le schéma d'aménagement présenté par l'agence Corrèze Ingénierie
- ✚ Valide l'estimation de la phase travaux qui s'élève à 28 775.00 € HT soit 34530.00 € TTC
- ✚ Valide le coût de l'opération établi à 37983.02 € TTC AMO comprise

- ✚ Sollicite une subvention au titre de la DETR 2025 dans le cadre de travaux réalisés sur les voies communales
- ✚ Arrête le plan de financement qui suit :

Montant de l'opération HT : 31652.52 € HT
Montant de l'opération TTC : 37983.02 € TTC
Financement DETR sollicité au taux de 35 % : 11 078.38 €
Contractualisation départementale 2023.2025 au titre des aménagements de sécurité : taux 35 % assiette éligible 28 775.00 € HT 10 071.25 €
Reste à charge pour la collectivité : 10502.89 € HT

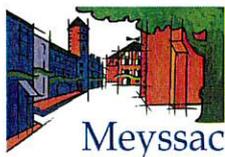
- ✚ Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches et signer les documents relatifs à l'opération.

Pour extrait conforme
Le maire
Christophe CARON



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0





Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt cinq et le 10 du mois de février à 19 heures 30 , le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14 (3 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Stéphanie CISCARD, Marie-Laure LEGER, Emmanuelle DUPUY, Murielle GENTE, Stéphane LARCIER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, Stéphane FARGE, Nicolas TARDIF

MEMBRES ABSENTS : Dominique DEVILLERS (pouvoir Christophe CARON) Isabelle SEGUY (pouvoir Nicolas TARDIF) Isabelle VIRONDEAU (pouvoir S. CISCARD) Alexandre TRONCHE .

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 2 février 2025

DELIBERATION N° 2025. 12 aménagement de la Croix de Vaincq voie communale n° 5

Demande de financement DETR 2025 **ANNULE ET REMPLACE**

Monsieur le maire rappelle que le projet d'aménagement de la Croix de Vaincq a fait l'objet de plusieurs études motivées par les demandes des habitants du secteur du moulin à vent.

Il présente le projet établi par l'agence Corrèze Ingénierie qui propose une modification du tracé de la voie communale n° 5 afin de garantir une sortie sécurisée sur la route départementale 38.

Après délibération, le conseil municipal :

- ✚ Valide le schéma d'aménagement présenté par l'agence Corrèze Ingénierie
- ✚ Valide l'estimation de la phase travaux qui s'élève à 27275.00 € HT soit 32730.00 € TTC
- ✚ Valide le coût de l'opération établi à 36183.02 € TTC AMO comprise

- ✚ Sollicite une subvention au titre de la DETR 2025 dans le cadre de travaux réalisés sur les voies communales
- ✚ Arrête le plan de financement qui suit :

Montant de l'opération HT : 30152.52 € HT
Montant de l'opération TTC : 36183.02 € TTC
Financement DETR sollicité au taux de 35 % : 10553.38 €
Contractualisation départementale 2023.2025 au titre des aménagements de sécurité : taux 35 % assiette éligible 28 775.00 € HT 10 071.25 €
Reste à charge pour la collectivité : 15558.39 € HT

- ✚ Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches et signer les documents relatifs à l'opération.

Pour extrait conforme
Le maire
Christophe CARON



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

